

Lyon, le 28 mars 2025



Affaire suivie par : Laetitia Caplier
Tel : 04 26 99 34 02
Courriel : lcaplier@grandlyon.com

Courrier avec A/R

Objet : Scot de l'agglomération lyonnaise – Arrêt du projet

P.J. :

- Délibération n°2025-01 : Bilan de la concertation
- Délibération n°2025-02 : Arrêt du projet de révision du Scot de l'agglomération lyonnaise
- 2 certificats d'affichage

Monsieur le Président,

Le projet de révision du Schéma de cohérence territoriale (Scot) de l'agglomération a été arrêté par le Conseil syndical du Sepal réuni le 14 mars 2025.

Conformément aux dispositions de l'article R.143-7 du Code de l'urbanisme, nous vous prions de bien vouloir procéder à l'affichage des délibérations inhérentes à cet arrêt dans les lieux habituellement réservés à cet effet au sein de votre commune pendant un mois.

Vous trouverez ci-joint une copie des délibérations ainsi que deux certificats d'affichage à nous retourner au début et à la fin de l'affichage.

Nous vous remercions par avance de votre collaboration et restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes respectueuses salutations.

Béatrice VESSILLER

1ère Vice-présidente du Sepal